

**AVENANT N° 12 A LA CONVENTION N° 04/1261 RELATIVE AU TRANSFERT DE PATRIMOINE DE LA COMMUNE DE MARSEILLE A LA COMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE ANNEXEE A LA DELIBERATION DU 31 MARS 2004 – 5-7 RUE MONTOLIEU 13002 MARSEILLE.**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

- La Commune de Marseille, collectivité territoriale, personne morale dont le siège est à Marseille (13002) Hôtel de Ville, identifiée sous le numéro SIREN 211 300 553, représentée par son Maire, Benoît PAYAN, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2020.
  
- La Métropole Aix-Marseille-Provence, Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont le siège est à Marseille 13007 Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon, représentée par sa Présidente Madame Martine VASSAL, en vertu d'un procès-verbal en date du 9 juillet 2020.

**PREAMBULE**

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été créée par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et complétée par la loi NOTRe du 7 août 2015. Elle exerce de plein droit, depuis le 1er janvier 2016, en lieu et place des Communautés d'agglomérations et Communauté Urbaine, les compétences énumérées à l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L 5217-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les immeubles et meubles faisant partie du Domaine Public des communes membres et nécessaires à l'exercice des compétences de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont été affectés de plein droit à la Métropole, qui exerce ainsi l'ensemble des droits et obligations du propriétaire depuis le 1er janvier 2016.

**CONSIDERANT**

- Que la convention n° 04/1261 du 31 mars 2004 approuvée respectivement par délibération n° 04-0352 EHCV du 29 mars 2004 du conseil municipal de la Commune de Marseille et par délibération n° FAG 25/132/CC du 31 mars 2004 du conseil de communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole, a arrêté la liste du patrimoine immobilier de la Commune de Marseille transféré en pleine propriété au profit de la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole ;

- Que l'avenant n° 2 à la convention n° 04/1261 du 31 mars 2004 approuvé respectivement par délibération du Conseil Municipal de la Commune de Marseille n° 06/0720/EHCV du 19 juin 2006 et par délibération du Conseil de Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole n° FAG 10/524/CC du 26 juin 2006, a complété la convention ci-dessus mentionnée ;
- Que les services de la Direction de la Propreté et Cadre de Vie de la Métropole Aix-Marseille-Provence n'occupent plus le bien ci-dessous désigné ;
- Que le transfert en pleine propriété de ce bien n'a pas été acté par acte notarié ou par acte authentique en la forme administrative ;
- Que ce bien peut donc être restitué à la commune propriétaire.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

**Article 1 :**

La convention n°04/1261 et ses annexes 1 et 2 sont complétées par le présent avenant portant sur le retrait de la liste du patrimoine immobilier transféré à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, du bien situé :

- 5-7 rue Montolieu 13002 Marseille cadastré 808 B 161

**Article 2 :**

Le bien susvisé retourne dans le patrimoine de la Commune de Marseille.

Fait en quatre exemplaires à Marseille,

Le

**La Commune de Marseille**  
**Représentée par son Maire**

**La Métropole Aix-Marseille-Provence**  
**Représentée par sa Présidente**

**Benoît PAYAN**

**Martine VASSAL**

Département : BOUCHES du RHONE  Commune : MARSEILLE 2EME	<b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>  <b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</b>	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Marseille Nord 38, Boulevard Baptiste Bonnet 13285 13285 Marseille Cedex 08 tél. 04 91 23 61 68 - fax 04 91 23 61 75 cdf.marseille-nord@dgfp.finances.gouv.fr
Section : B Feuille : 808 B 01  Échelle d'origine : 1/500 Échelle d'édition : 1/500  Date d'édition : 06/04/2021 (fuseau horaire de Paris)  Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr	

